

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois Janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur Maxence LEMOINE, Maire.

Présents : M. LEMOINE Maxence, le Maire, M. DORMOY Denis, Mme JEANNIN Violaine, MM DAMPEYROUX Michel, LAMONTRE Jean-François, Mmes CAUDRON-ANTOINET Stéphanie, CORNEVIN Rachel, DORMOY Sophie, RECZKOWICZ Manon et MM. ANSART Alexandre, LAFFERT Michel, RAMAGET Gilles.

Excusé(s) ayant donné procuration :

- Mme BRULE-CAMUS Céline à M. DAMPEYROUX Michel.
- Mme HURAUX Carine à Mme CORNEVIN Rachel
- M. FLAMERION Jean-Michel à M. LAMONTRE Jean-François.
- M. JOURDE Jean-Marie à M. LEMOINE Maxence.

Secrétaire de séance :

M. LAMONTRE Jean-François.

Approbation du procès-verbal de la session du 19/12/2024.

Le procès-verbal a reçu l'approbation unanime du Conseil municipal.

1) Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025.

M. le Maire donne la parole à M. Dormoy pour la présentation de cette délibération. M. Dormoy indique au Conseil municipal que les dépenses engagées par la commune avant l'approbation du budget 2025 peuvent être couvertes par anticipation jusqu'à hauteur de 25% des crédits votés au budget 2024 concernant les immobilisations corporelles et incorporelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget principal 2024 de la Collectivité ;

Considérant qu'afin de pouvoir engager, liquider et mandater en section d'investissement dans l'attente du vote du budget 2025 et jusqu'au 15 avril, une délibération peut être prise par l'assemblée délibérante sur le fondement de l'article L-1612-1 du CGCT.

Cette délibération autorise le Maire à ouvrir par anticipation des crédits budgétaires pour la section d'investissement dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent.

Conformément aux textes applicables, Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 selon le détail ci-dessous :

CHAPITRES OPERATIONS	OU	CREDITS VOTES AU BP 2024	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS PAR DELIBERATION AU TITRE DE L'ARTICLE L- 1612-1 DU CGCT
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 500 €	18 875 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 859 403,95 €	464 850,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, accepte l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025.

Vote à l'unanimité du conseil, 15 voix POUR.

2) Attribution assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le pont des Pyroligneux.

M. le Maire informe le conseil que suite aux inondations de Juillet le pont du Pyroligneux s'est dégradé à un point tel que le parapet présente une détérioration inquiétante de même qu'en partie inférieure au niveau des affouillements. La société EURO-INFRA a été retenue comme AMO et a fourni une première estimation du coût des travaux s'élevant à 150 000 € HT, sa rétribution s'élevant à 10% du montant estimé HT. Aussi la commune recherche tous les financeurs possibles – fonds de solidarité, CEREMA, état et département – pour alléger au maximum son reste à charge.

Mme Violaine JEANNIN étant arrivée à 18h40 prend part au vote de cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
Vu le Code de la Commande Public.

Monsieur le Maire rappelle que suite au rapport remis par le CEREMA dans le cadre du diagnostic effectué sur l'ouvrage du ruisseau de la Forge, une demande de devis a été formulé auprès de la société EURO INFRA Ingénierie.

L'offre de maîtrise d'œuvre présentée par la société EURO INFRA Ingénierie fixée à 10% du montant H.T estimé à environ 150 000€ H.T soit 15 000€ H.T.

Vote à l'unanimité du conseil, 16 voix POUR.

3) Tarifification de la salle communale de Roôcourt-la-Côte.

M. le Maire informe le Conseil que la salle communale de cette commune associée a bénéficié de l'aménagement d'une kitchenette. Ceci permettra de louer cette salle à des particuliers et il est donc nécessaire d'en fixer les tarifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 concernant la location/mise à disposition de la salle des fêtes de Bologne au profit des Associations de Bologne, Marault et Roôcourt-la-Côte,

Vu la délibération du 26 octobre 2023 portant tarification des salles communales pour les associations locales.

Vu les travaux de création d'une kitchenette à la salle de convivialité de Roôcourt-la-Côte,

Vu le souhait de la Mairie de mettre en location la salle communale de Roôcourt-la-Côte aux administrés de Bologne, Marault et Roôcourt-la-Côte,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de location de la salle communale de Roôcourt-la-Côte.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime décide :

- De mettre en location la salle communale de Roôcourt-la-Côte aux habitants de Bologne, Marault et Roôcourt-la-Côte.
- D'appliquer les tarifs ci-dessous.

ROOCOURT-LA-COTE	Location	Tarif
	½ journée	30 €
	1 journée	50 €
	2 jours	90 €

Vote à l'unanimité du conseil, 16 voix POUR.

4) Subvention au CCAS.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'une subvention au CCAS de Bologne pour assurer son équilibre budgétaire 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de prévoir le versement d'une subvention de fonctionnement au budget du CCAS de Bologne pour son équilibre budgétaire 2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte :

- D'allouer une subvention de 9 500 €.
- Les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la commune.

Vote à l'unanimité du conseil, 16 voix POUR.

Informations diverses :

Maxence LEMOINE, le Maire, informe le Conseil sur les sujets suivants :

- Il remercie toutes les personnes qui ont participé aux réunions des vœux du maire dans les trois communes et plus particulièrement M. DAMPEYROUX en charge de la logistique, les personnels administratifs et tous les aidants qui ont assuré le bon déroulement de ces réunions et échanges avec les administrés.
- Fait appel « aux bonnes volontés » pour apporter leur aide lors du Repas des aînés qui aura lieu ce samedi 25 Janvier, en cas de besoin éventuel.
- Indique qu'il a terminé ses entretiens professionnels avec l'ensemble des salariés et qu'il fera prochainement un communiqué plus détaillé.

- Le dossier des plaques d'amiante à Marault avance et verra un premier enlèvement effectué ce vendredi 24 Janvier.
- Le point sur les travaux en cours : la salle des mariages, les travaux de peinture se terminent et la pose du rideau séparateur interviendra début Mars. Dans la salle des fêtes, les travaux de peinture seront terminés dans quelques jours et la pose du rideau séparateur interviendra également début Mars – délai de fabrication sur mesure des rideaux. L'investissement dans de nouveaux panneaux vitrés et nouveau plafond permettront de réaliser des économies de chauffage et d'électricité.
- La mise en œuvre d'un logiciel Segilog plus puissant et actualisé entrainera un certain nombre de perturbations au niveau de la partie administrative de la mairie avec pour conséquences une fermeture quasi probable dudit service entre les 17 et 21 Février prochains.
- Le parking de la gare a bénéficié du rebouchage des trous qu'il présentait par des matériaux issus du rabotage des routes afin de permettre une meilleure circulation des bus qui viennent y stationner et manœuvrer.

Tour de table des élus :

Denis DORMOY :

- La présentation au conseil du CFU (Compte Financier Unique) sera effectuée en Février, ce document étant pratiquement achevé, de même le budget 2025 sera présenté en Mars sachant qu'il doit être remis en préfecture pour le 30 Avril. Cette anticipation de pratiquement un mois permettra au service comptabilité de disposer de suffisamment de temps sans devoir être sous pression avant la date d'échéance. En quelques chiffres arrondis, le fonds de roulement s'élève désormais à 2 100 000 € (englobant le transfert du budget annexe – 1 920 000 € en 2023) et la trésorerie s'est accrue de 30 000 € à fin 2024 par rapport à 2021

Alexandre ANSART :

- Nous conseille de réserver pour la St Patrick dans le cadre de l'événement festif organisé par le Tennis Club dont in est le président. M. le maire salue cette initiative à mettre à l'actif de cette association communale qui participe grandement à toutes les manifestations de de la commune.

Jean-François LAMONTRE :

- Souligne avec plaisir la rentabilité de la salle de convivialité de Marault grâce aux nombreuses locations effectuées tout au long de l'année. Il demande que l'éclairage de la cuisine soit amélioré par la mise en œuvre de suspensions à barrettes de LED.

Michel DAMPEYROUX :

- Demande aux conseillers présents d'apporter leur concours au débarrasage des tables à la fin du repas des aînés et leur aide au lavage de la vaisselle.

Violaine JEANNIN :

- Indique les domaines des sentiers de randonnée, de la tonde raisonnée et des maisons fleuries dont elle s'occupe sont en bonne voie de réalisation en ce début d'année et qu'elle prévoit une prochaine réunion de sa commission.

Manon RECZKOWICZ :

- Constate aux abords de la commune une certaine quantité de déchets sur les parcours sportifs qu'elle emprunte et ce particulièrement aux alentours du magasin Intermarché. Elle demande si une journée de nettoyage est prochainement prévue avec les habitants de la commune.

Sophie DORMOY :

- Indique les dates des prochaines manifestations communales pour 2025 :
 - 04, 05 et 06 Juin 2025 : les réunions publiques dans les trois communes.
 - 20 Juin 2025 : la fête de la musique.
 - 18 Juillet 2025 : la guinguette à Roôcourt-la-Côte.
 - 06 Septembre 2025 : le Forum des Associations.
 - 07 Décembre 2025 : le marché de Noël.
- Concernant le verdissement des cours d'école, le décroutage sera effectué lors des vacances de Février et les plantations lors de vacances de Pâques, date à laquelle des travaux de changements de gouttière seront aussi effectués sur les bâtiments de l'école primaire.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table étant terminé, M. le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 19 h 16.

Fait à Bologne,
Le 31 janvier 2025.

Le secrétaire de séance,
LAMONTRE Jean-François



Le Maire,
LEMOINE Maxence

